

# RAPPORT ANNUEL

## 2016-2017

### Mot de la présidence et de la direction générale

La direction générale et la présidence du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) sont heureuses de vous présenter le compte rendu des activités et les résultats exceptionnels de l'année scolaire 2016-2017 contenus dans ce rapport annuel.

#### Cette dernière année marque des résultats record

Le taux de sorties sans diplôme ni qualification a diminué à 11,9 %, ce qui représente un résultat record, et se situe en deçà du taux du réseau public (15,5 %). Ce résultat place la CSPN au 29<sup>e</sup> rang sur 72 commissions scolaires. Le taux des garçons, quant à lui, a diminué à 15 %, soit 4,2 % en deçà du réseau public (19,2 %), ce qui nous place au 29<sup>e</sup> rang. C'est du jamais vu à notre commission scolaire.

Aussi, après avoir fait un bond pour atteindre 72,5 % en 2016, le taux de diplomation des moins de 20 ans à la CSPN s'est maintenu à 72,6, soit la meilleure performance à vie de nos élèves. Notre cible de 71 % a été atteinte. La diplomation et qualification des garçons (63,5 %) demeure un enjeu important et sera assurément à poursuivre dans notre plan d'engagement vers la réussite.

Il nous semble maintenant évident que les nombreux efforts déployés par le personnel de la CSPN, les parents et la communauté en matière de persévérance scolaire donnent des résultats remarquables.

La réussite et la persévérance de nos élèves demeurent un grand défi que la CSPN place au premier chef de ses préoccupations. Nous sommes conscients que nous devons poursuivre le déploiement d'énergie en ce sens et que le partenariat écoles/parents/communauté représente un élément clé en ce sens.

Bonne lecture!



*Normand Bélanger*

Normand Bélanger,  
Président



*Claudine Millaire*

Claudine Millaire,  
Directrice générale

#### Sommaire :

- > Mot de la présidence et de la direction générale, p. 1
- > Contexte de réalisation, p. 2
- > Conseil des commissaires, p. 3
- > Profil de la commission scolaire, p. 4
- > Plan stratégique 2010-2017, p. 5
- > Bilan des résultats, p. 6
- > Quelques réalisations en lien avec le plan stratégique, p. 22
- > Mise en œuvre et pilotage, p. 22
- > États financiers, p. 23
- > Code de déontologie, p. 24
- > Plainte d'intimidation et violence dans les écoles, p. 24
- > Procédure d'examen des plaintes, p. 24
- > Rapport du protecteur de l'élève, p. 25
- > Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, p. 26
- > Remerciements au personnel, p. 26



## CONTEXTE DE RÉALISATION

Depuis l'élaboration du plan stratégique et de la signature de la convention de partenariat (2010-2015) avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les activités ont été réalisées dans un contexte de compressions budgétaires significatives et dans un climat d'instabilité où la gouvernance, la structure administrative et les rôles sont remis en question. Un contexte augmentant la gestion du quotidien au détriment de la planification stratégique établie avec nos partenaires. La reddition de compte est de plus en plus exigeante.

Suite aux actions de l'ensemble de l'organisation et du milieu, nous constatons des résultats très positifs de la diplomation et de l'abandon scolaire. La mobilisation de la communauté, de l'école ainsi que le déploiement de mesures ciblées ont un impact important sur la réussite. De plus, différentes mesures d'optimisation ont été déployées pour assurer une gestion efficiente des ressources et nous devrions en récolter les fruits au cours des prochaines années.

Depuis quelques années, la recherche en éducation autour de la réussite scolaire est très active. Elle nous permet de mieux cibler nos actions et de mettre en place des outils de monitoring pour suivre nos résultats rapidement, parfois près de deux (2) ans avant que les résultats officiels du MEES nous parviennent! Certaines mesures prises auprès des élèves du primaire peuvent prendre plusieurs années avant que l'on puisse constater des résultats significatifs sur la réussite des élèves au secondaire, elles ne sont pas pour autant moins importantes.

Assurer un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves est l'une de nos priorités. La mise en place des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* en matière de violence et d'intimidation, bien que justifiée, demeure un défi à même les ressources actuelles. Aussi, nous constatons un alourdissement dans la reddition de comptes et dans les règles nous régissant.

Après six (6) années de compressions budgétaires, bien que le MEES maintienne les compressions antérieures de 2,3 M\$, nous avons bénéficié en 2016-2107 d'un réinvestissement de 1,2 M\$. Ces nouvelles sommes poursuivent trois (3) objectifs soit : agir tôt pour pallier aux difficultés des élèves, lutter contre le décrochage scolaire et aider les petites communautés. Ce réinvestissement se traduit par l'ajout de services directs aux élèves dans toutes les écoles. Le défi qui nous incombe est de s'assurer que les nouvelles ressources qui sont ajoutées dans les écoles soient utilisées efficacement.

Pour l'année 2016-2017, la commission scolaire a conclu l'année avec un déficit d'exercice de 132 421 \$, soit l'équivalent de 0,2 % de son budget total de fonctionnement. Le déficit autorisé par le MEES pour ce même exercice était de 309 297 \$.



## LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires sont des représentants de la communauté qui ont à cœur de défendre les enjeux de l'éducation et de les promouvoir dans leurs milieux respectifs, puis de gérer équitablement les ressources et la Commission scolaire de façon responsable.

Le conseil des commissaires détermine les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Il adopte également les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et des règlements. Il s'engage à évaluer les résultats des opérations de la Commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population et de veiller à la juste utilisation du budget. L'une des grandes préoccupations du conseil est la qualité des services éducatifs offerts afin d'assurer à chaque enfant des conditions gagnantes pour cheminer vers un diplôme.



**MARIE-HÉLÈNE PARENT**  
Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-  
Michel, Lac-Saint-Paul et  
Ferme-Neuve



**NATHALIE DALLAIRE**  
Mont-Laurier Centre



**NANCY ROUSSEL**  
Notre-Dame-du-Laus,  
Notre-Dame-de-Pontmain,  
Lac-du-Cerf et  
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles



**JOANIE THIBAUT**  
Commissaire parent pour  
le primaire



**NORMAND  
BÉLANGER**

**Président**



**PIERRE CHARBONNEAU**  
Nominique, Lac-Saguay,  
Sainte-Véronique et L'Ascension

**Vice-président**



**ISABELLE GAUDREAU**  
Chute-Saint-Philippe,  
Lac-des-Écorces et Kiamika



**CHANTAL COUTU**  
Commissaire parent  
pour les EHDAA



**BENOIT-N. LEGAULT**  
Mont-Laurier Est



**KATIE SAURIOL**  
Commissaire parent pour  
le secondaire



**STÉPHANE GAUTHIER**  
Mont-Laurier Ouest



**CLAUDE JEAN**  
La Macaza et  
Ville de Rivière-Rouge

### Comité exécutif

**Président :** Normand Bélanger      **Vice-président :** Stéphane Gauthier

**Membres :** Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Benoit-N. Legault

**Commissaire parent :** Joanie Thibault



## PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire Pierre-Neveu couvre un vaste territoire de 16 296 km<sup>2</sup>, soit 73 % de la superficie totale des Laurentides, pour une population de 35 100 habitants. Elle emploie plus de 1 000 personnes.

Toutes ses écoles présentent un indice de défavorisation très élevé (8, 9 ou 10).

### CLIENTÈLE SCOLAIRE

- 191 élèves à la Passe-Partout
- 40 élèves au préscolaire (4 ans)
- 263 élèves au préscolaire (5 ans)
- 1746 élèves au primaire
- 1475 élèves au secondaire
- 449 ETP \* sanctionnés en formation professionnelle
- 175 ETP \* en éducation des adultes

**\* un équivalent temps plein (ETP) correspond à 900 heures de formation**

### Mission

**VEILLER** à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;  
**FAIRE** la promotion et la valorisation de l'éducation sur son territoire;  
**JOUER** un rôle majeur dans la vie politique, économique et socioculturelle de la région.

### Vision

Une commission scolaire en synergie avec son personnel, les parents et la communauté autour d'un but commun, celui de la réussite de tous, jeunes et adultes.  
*Cette réussite procure les outils privilégiés au développement des personnes et de la collectivité et commande d'agir ensemble aujourd'hui pour façonner demain.*

### Valeurs

Nous **CROYONS** en la capacité de réussite de chacun, à l'équité et au respect.  
Nous **VALORISONS** l'effort, la transparence, la reconnaissance et l'ouverture sur la communauté.

### LES ÉTABLISSEMENTS

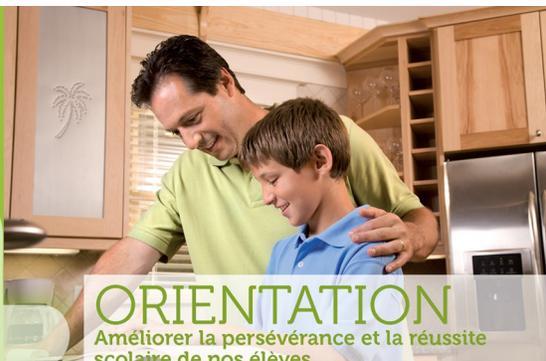
- 8 écoles primaires (21 bâtisses)
- 1 école primaire-secondaire (1 bâtisse)
- 1 école secondaire (2 bâtisses)
- 1 centre de formation générale des adultes (2 bâtisses et des services au pénitencier fédéral de La Macaza ainsi qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge)
- 1 centre de formation professionnelle (disposant de deux forêts-école)

### QUELQUES AUTRES SERVICES...

- Services aux EHDAA et services éducatifs complémentaires
- Service du transport — 3 111 élèves transportés par 83 autobus et 17 berlines
- Service d'hébergement — 2 résidences
- Service aux entreprises
- École de conduite
- 15 services de garde en milieu scolaire



## PLAN STRATÉGIQUE 2010-2017



### ORIENTATION

Améliorer la persévérance et la réussite scolaire de nos élèves.

#### Objectifs

**AUGMENTER** la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, notamment celles des garçons.

**AUGMENTER** la compétence à lire et à écrire des élèves du primaire et du secondaire.

**AUGMENTER** la qualification avant l'âge de 20 ans des élèves en adaptation scolaire.

**AUGMENTER** le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



### ORIENTATION

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études.

#### Objectifs

**AMÉLIORER** les pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement.

**DOTER** toutes les écoles d'un programme en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

**AMÉLIORER** la qualité du climat de sécurité dans certaines écoles.

**AUGMENTER** le nombre d'établissements dotés d'une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence qui inclut les victimes et les témoins.

**PRIVILÉGIER** les travaux visant la sécurité des lieux dans les plans d'amélioration des bâtisses.

**DOTER** toutes les écoles d'un programme de prévention en matière de dépendance à l'alcool et aux drogues.



### ORIENTATION

Mobiliser tous les acteurs à la promotion et à la valorisation de l'éducation.

#### Objectifs

**RÉPONDRE** au besoin de développement professionnel de tout le personnel.

**SOUTENIR** les directions d'établissement dans leur rôle de leader et de mobilisateur auprès de leur personnel.

**SOUTENIR** les écoles dans l'amélioration de leur lien avec les familles.

**FAIRE CONNAÎTRE** l'importance du rôle de parents dans la valorisation de l'éducation et des aspirations élevées des jeunes.

**MOBILISER** la communauté, particulièrement le milieu municipal et celui de l'emploi, à la réalisation de projets soutenant la persévérance scolaire.



## BILAN DES RÉSULTATS

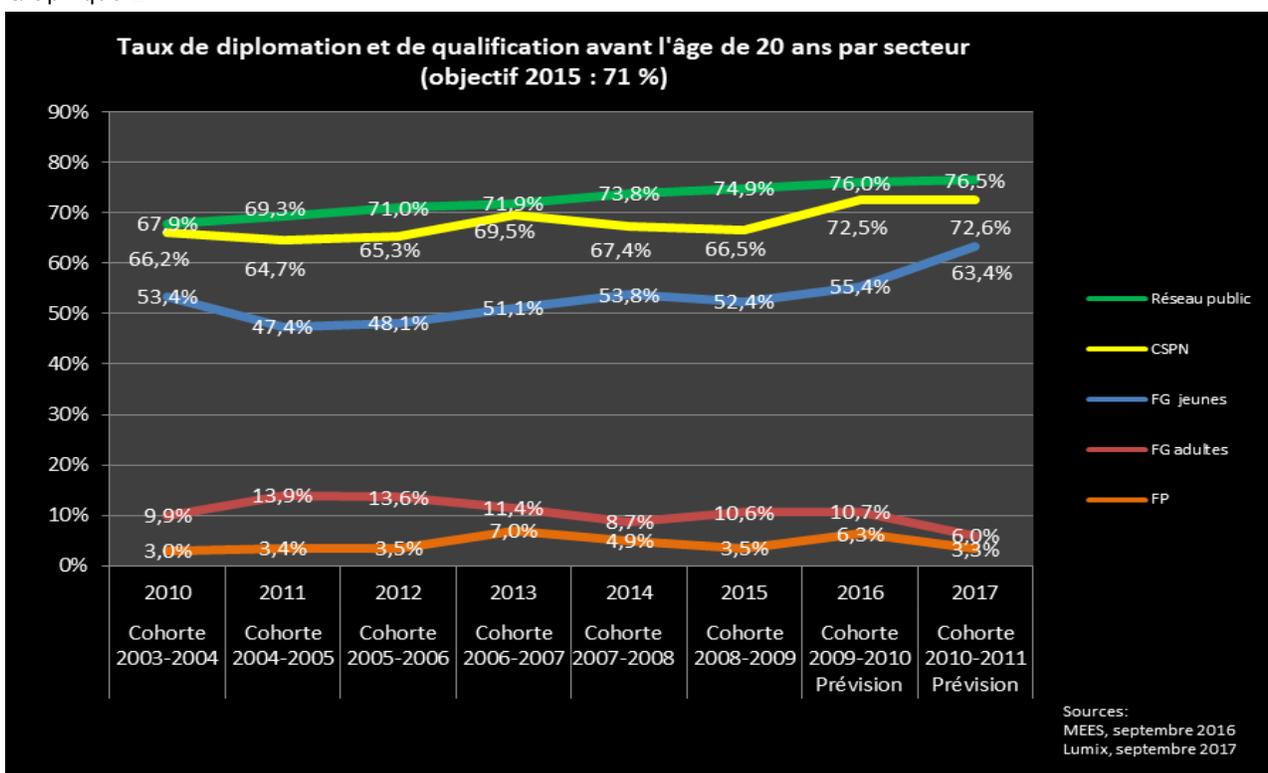
### ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES DE NOS ÉLÈVES

**OBJECTIF 1 :** Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans, notamment celui des garçons

**Définition :** Le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans ce document est la proportion des élèves de la CSPN qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept (7) ans après leur entrée au secondaire soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit en formation professionnelle.

Pour 2017 (cohorte 2010-2011), nos données indiquent une très légère augmentation du taux de diplomation obtenue, soit 72,6 %, une hausse de 0,1 % par rapport à 2016, et ce, malgré une baisse de 4,7 % en formation générale des adultes (FGA) et une baisse de 3,0 % en FP.

Graphique 1\*



\*L'astérisque est un indicateur qui est aussi utilisé dans la convention de partenariat avec le MEES.

Le taux de diplomation en FGJ connaît une augmentation exceptionnelle. Il passe de 55,4 % à 63,4 %, une augmentation de 8 %. Cette augmentation exceptionnelle s'est amorcée avec la cohorte 2009-2010 chez les filles alors que le taux de diplomation est passé de 56,0 % en 2008-2009 à 71,8 % en 2010-2011. Chez les garçons, l'augmentation du taux de diplomation a débuté en 2009-2010 alors que ce taux est passé de 43,3 % à 54,1 %.



Le taux de diplomation en FGJ est en continuelle augmentation, tant chez les filles que chez les garçons. Les prévisions des prochaines années confirment cette tendance. Pour la cohorte 2012-2013, le taux de diplomation chez les filles atteint déjà 76 %, seulement après 5 ans, alors que celui des garçons atteint 56 %.

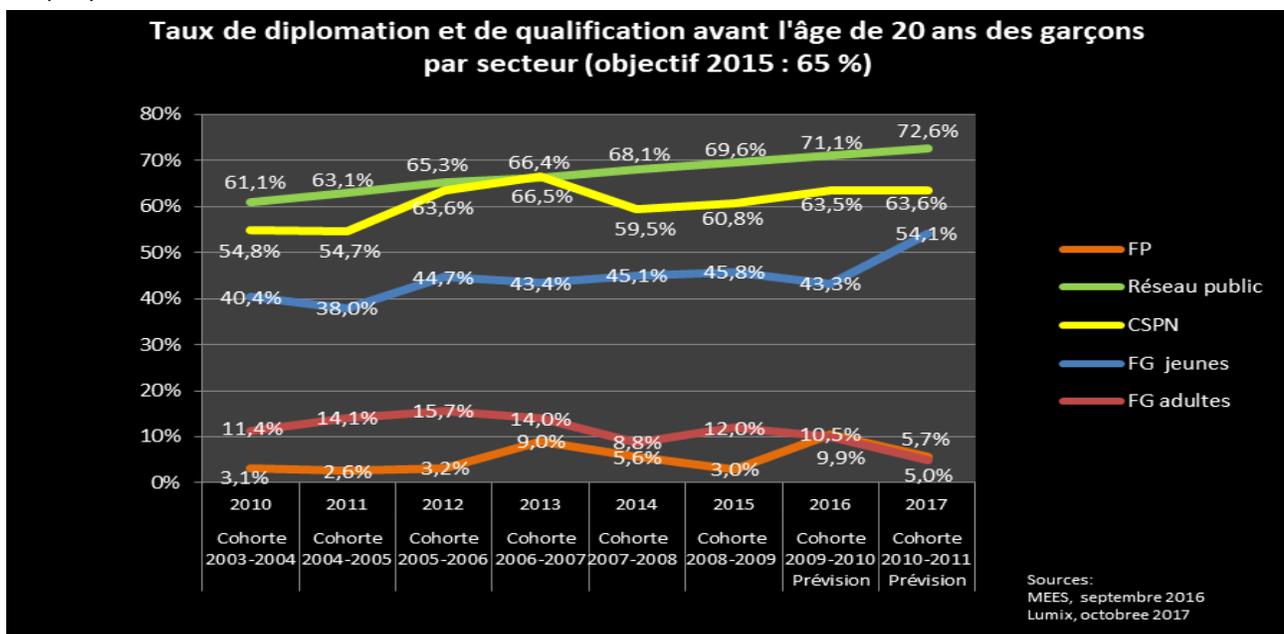
L'objectif de diplomation de 71 %, une attente jugée ambitieuse pour notre commission scolaire, est atteint et il devrait au moins se maintenir pour les prochaines années.

Au cours des dernières années, plusieurs moyens mis en place peuvent expliquer cette situation, que nous considérons comme extrêmement positive, notamment la mobilisation du personnel, des parents et de la communauté. En fait, toutes les actions des différents acteurs convergent à l'amélioration du taux de diplomation et de qualification.

### Les garçons

La diplomation des garçons préoccupe particulièrement la Commission scolaire. Dans le graphique 2, on peut constater que le taux de diplomation et de qualification des garçons est demeuré semblable en 2017 (63,6 % cohorte 2010-2011). Il s'agit du deuxième meilleur taux de son histoire.

Graphique 2



**Mission réussite Antoine-Labelle** est un comité composé d'une quinzaine d'intervenants spécialisés pour intervenir auprès des élèves qui ont abandonné l'école afin de leur offrir des services pour les aider à obtenir un diplôme. Le défi de rejoindre les élèves de nos différentes cohortes doit parfois être réalisé en communiquant avec leurs parents ou bien en retraçant des personnes dans son entourage. Le fait de bien connaître nos milieux est une caractéristique de notre commission scolaire qui est mise à profit.



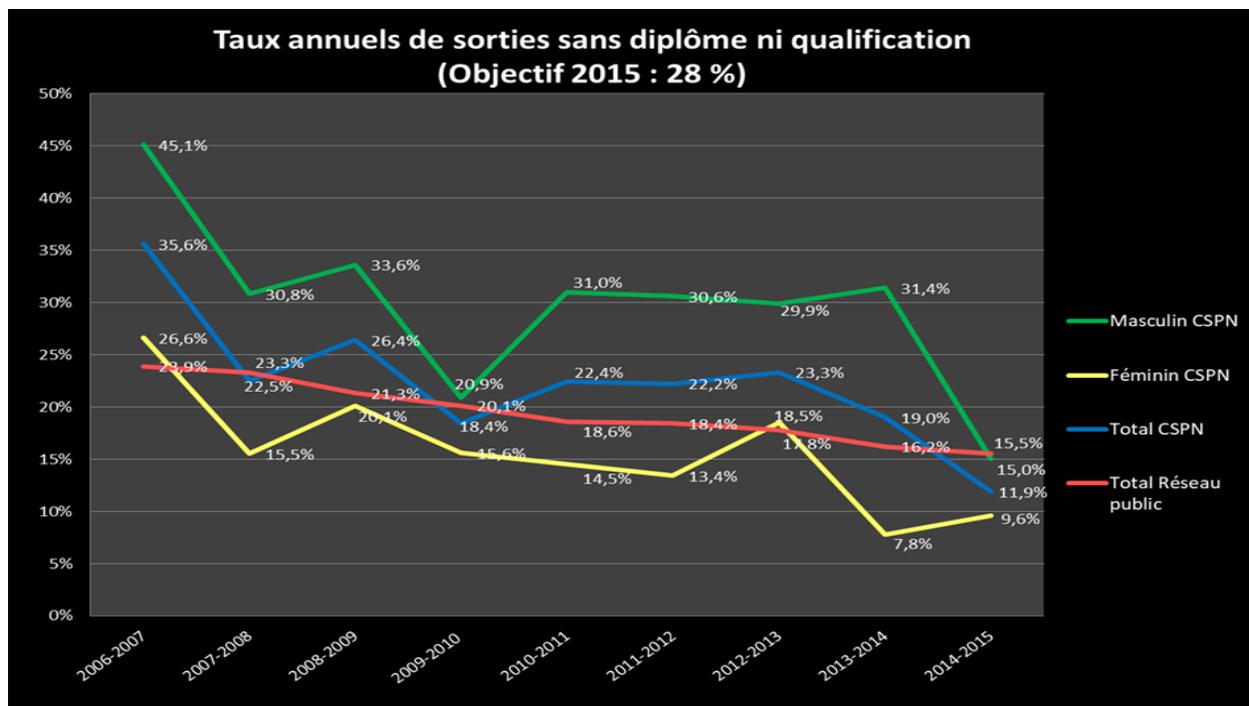
**OBJECTIF 2 : Diminuer, d'ici 2015, le taux de sorties sans diplôme ni qualification**

**Définition :** Le taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, plus connu sous le terme «décrochage scolaire», représente la proportion d'élèves sortants (peu importe le niveau secondaire) pour une année donnée, qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification pour cette même année et qui ne sont inscrits nulle part ailleurs au Québec l'année suivante.

Les dernières données officielles sur le décrochage scolaire nous indiquent un taux de sorties sans diplôme ni qualification de 11,9 % (graphique 3). Ce taux est de 3,6 % inférieur à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (15,5 %). Ce résultat représente un record, car c'est la première fois que le résultat de la CSPN se retrouve en deçà du réseau public et place la CSPN au 29<sup>e</sup> rang sur 72 commissions scolaires.

Il s'agit d'un résultat remarquable compte tenu du niveau de défavorisation de nos écoles.

Graphique 3\*



Le décrochage scolaire des garçons a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Les dernières données nous indiquent un taux record de 15 % chez les garçons, soit une diminution remarquable de 16,4 % comparativement à l'année précédente. Ce taux est inférieur de 4,2 % au réseau public (19,2 %), ce qui nous place au 29<sup>e</sup> rang sur les 72 commissions scolaires. C'est du jamais vu à notre commission scolaire.

Le taux de décrochage des filles a légèrement augmenté de 1,8 % pour se situer à 9,6 %, alors que la moyenne du réseau public est de 11,9 %. Il s'agit du deuxième meilleur résultat de notre histoire.



Le taux élevé d'EHDA affecte le taux de décrochage. Selon le MEES, en 2011-2012, ce taux chez les EHDA pour le Québec était de 46,8 %, soit près de trois (3) fois plus que celui observé pour l'ensemble du Québec (16,2 %). Pour le secondaire, les données provisoires du MEES de 2014-2015 indiquent une proportion de 34,8 % d'élèves identifiés HDA pour la commission scolaire alors que le taux se situe à 28,5 % pour l'ensemble du réseau public.

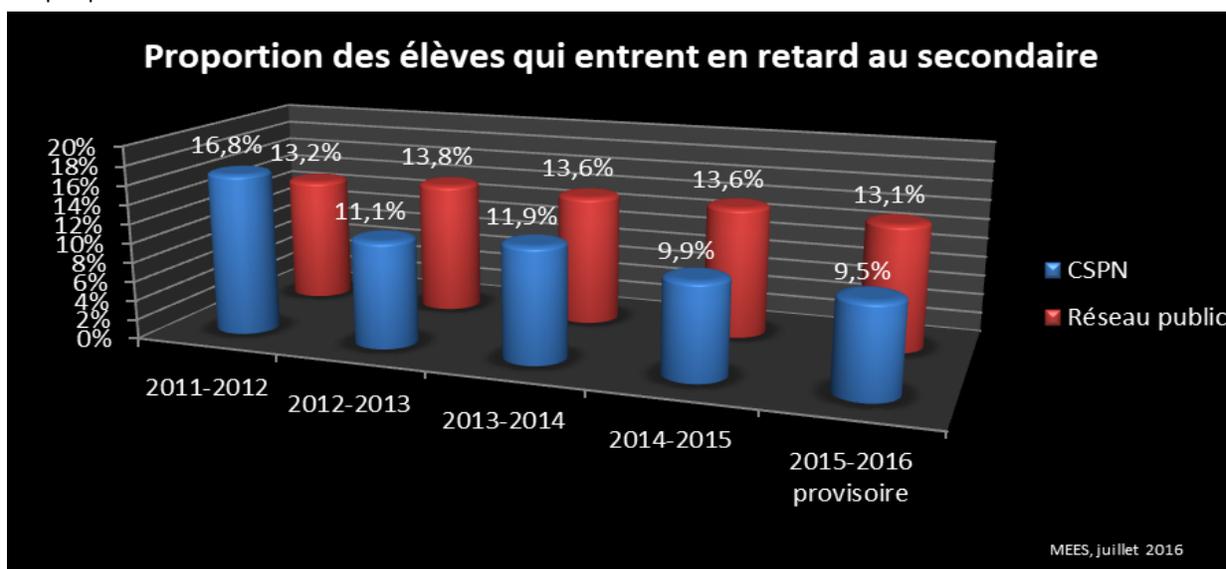
Le niveau de défavorisation des écoles secondaires publiques constitue un autre facteur associé au décrochage scolaire. Pour l'ensemble des écoles secondaires de milieux défavorisés, le taux annuel de décrochage des élèves s'élevait à 24,2 % en 2011-2012.

Le niveau de **défavorisation** est établi à partir de l'**indice IMSE**, utilisé au MEES depuis l'année 1998-1999. Cet indice prend en considération le niveau de scolarité de la mère et l'inactivité économique des parents, parmi les familles ayant des enfants de moins de 18 ans. **La CSPN se retrouve 64<sup>e</sup> au niveau de cet indice.**

Un autre facteur qui nous touche particulièrement est le retard scolaire. Les élèves qui accusent un retard scolaire décrochent nettement plus que ceux qui n'ont pas de retard dans leur parcours. En 2011-2012, le taux annuel de décrochage s'élevait à 45,7 % chez les élèves accusant un retard scolaire pour le Québec.

Le graphique 4 démontre la diminution significative de la proportion des nouveaux inscrits en première année du secondaire âgés de 13 ans et plus ou proportion des élèves qui entrent en retard au secondaire.

Graphique 4



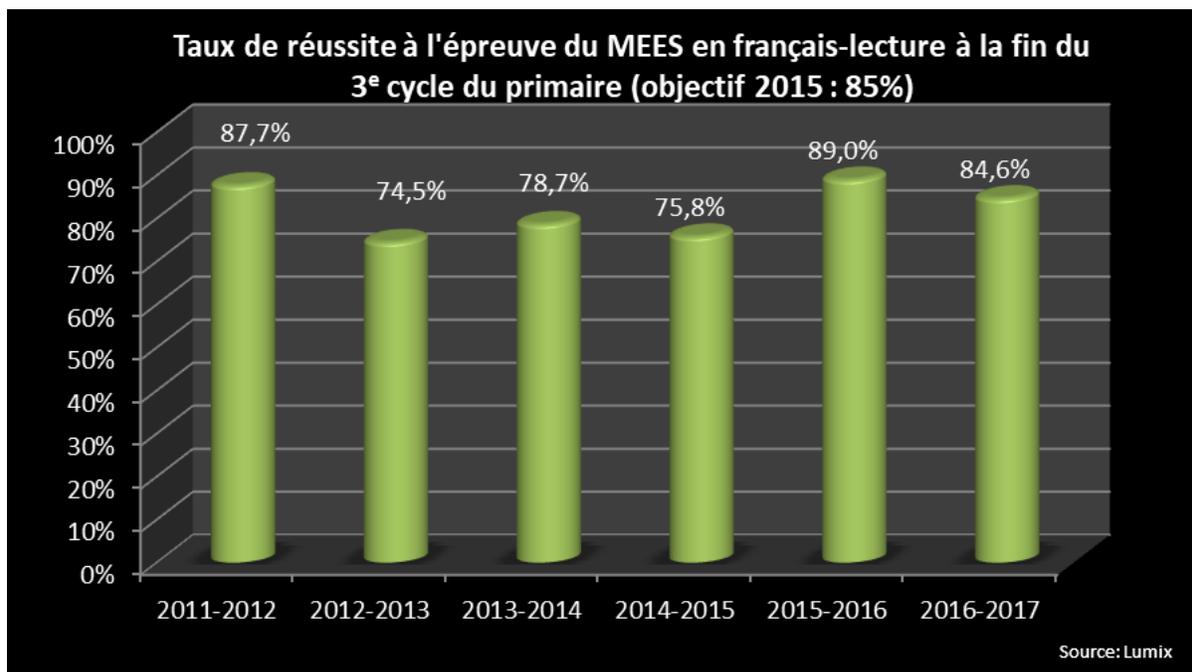


### OBJECTIF 3 : Augmenter la compétence à lire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

La promotion d'un niveau à l'autre au primaire dépend en grande partie de la compétence de l'élève en lecture. Le graphique 5 nous indique que le taux de réussite en lecture à l'épreuve du MEES à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire est demeuré élevé bien qu'il ait diminué de 4,4 %. On peut supposer que l'épreuve était plus difficile que l'an dernier puisque l'ensemble des commissions scolaires de Laval-Laurentides-Lanaudière a diminué son taux de réussite de près de 4 %.

Il existe des variations importantes du taux de réussite entre nos écoles (79 % à 94 %). Même si certains facteurs locaux peuvent expliquer cette situation, ce constat nous amène à porter une attention particulière aux conventions de gestion avec les écoles et aux voies d'action à mettre en place.

Graphique 5\*

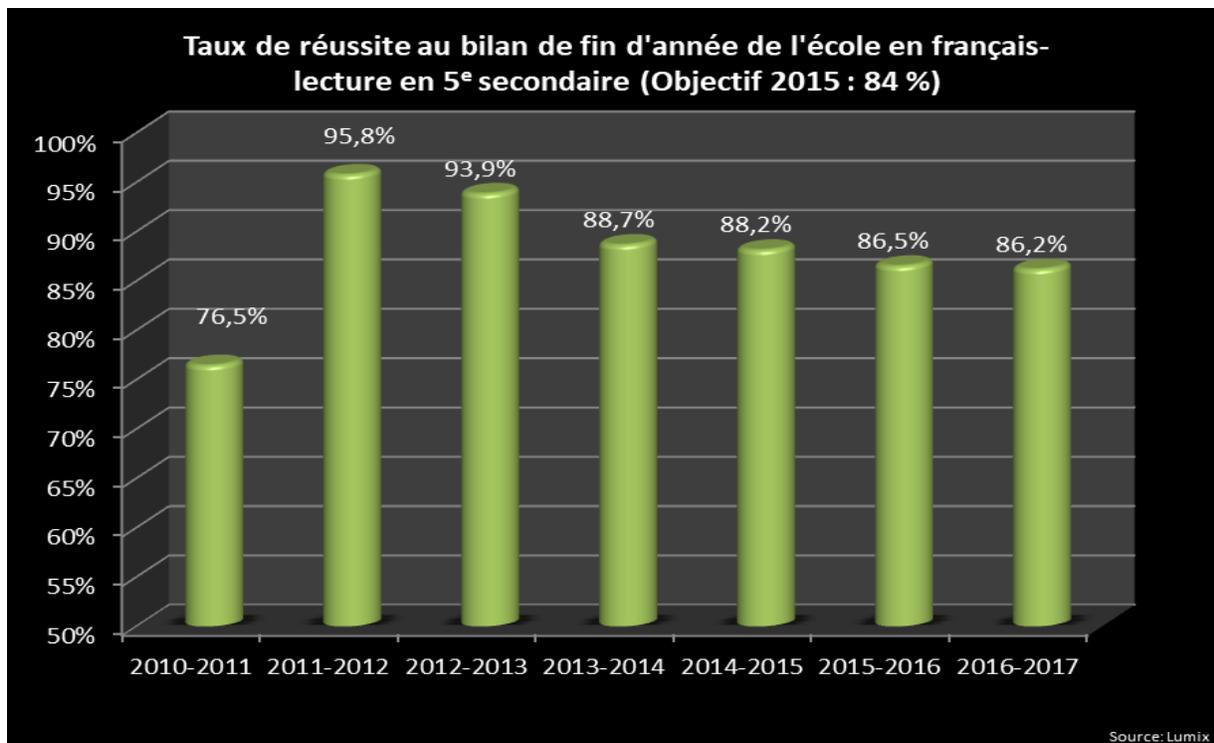


**Les recherches démontrent l'importance d'agir dès la petite enfance pour favoriser la réussite scolaire.** L'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle, produit par l'Institut de la statistique du Québec, nous indique que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement est de 28,9 %, alors que ce taux s'établit à près de 26 % pour le Québec. Les données de cette enquête permettent d'orienter la planification de services destinés aux jeunes enfants et à leur famille ainsi que d'adapter les interventions selon le milieu.



Les résultats au bilan de fin d'année des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en lecture se maintiennent élevés depuis 6 ans (graphique 6). En 2016-2017, l'écart du taux de réussite entre les garçons (75,7 %) et les filles (95,9 %) est de 20,2 %. L'an dernier cet écart n'était que de 12,7 %.

Graphique 6\*



#### **OBJECTIF 4 : Augmenter la compétence à écrire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015**

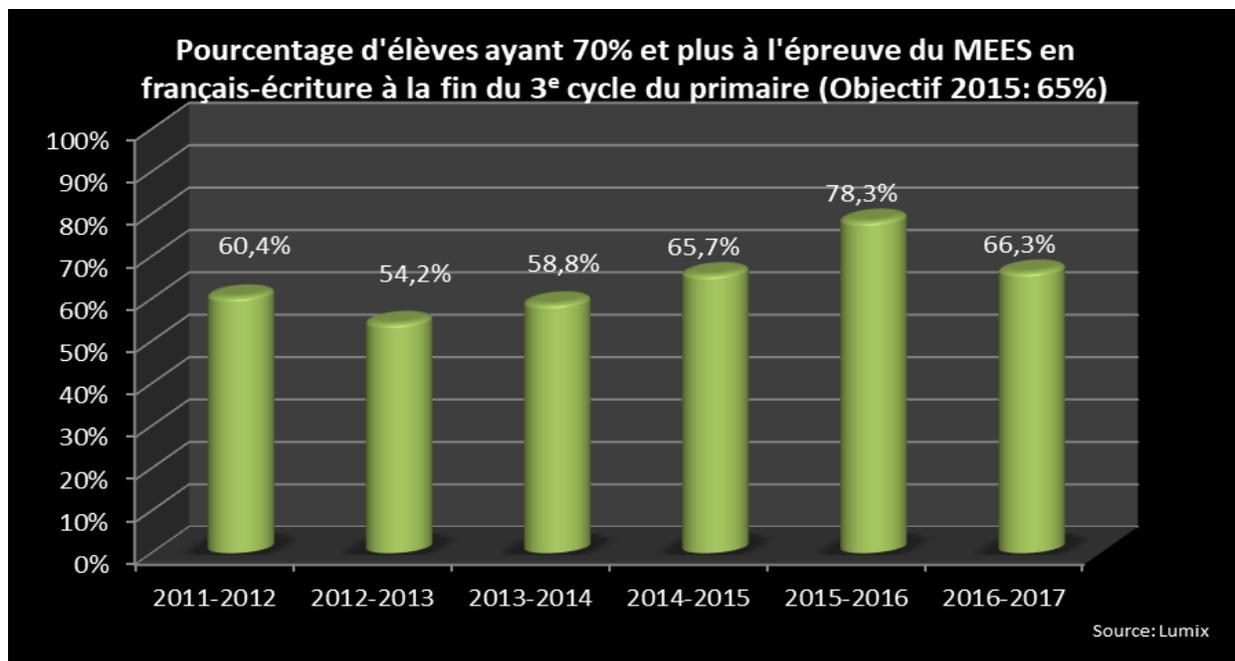
Le nombre élevé d'élèves en situation précaire à la fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire (moins de 70 % à l'examen) a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Le graphique 7 indique, pour une troisième année consécutive, l'atteinte de l'objectif de 65 % du plan stratégique. Le taux de réussite de cette épreuve est très élevé puisqu'il atteint 92 %.

Les taux de réussite des deux (2) critères composant cette épreuve ont diminué par rapport à 2016. Le critère construction de phrases et ponctuations appropriées est passé de 97 % à 87 %. Le critère orthographe est passé de 90 % à 84 %. Ces données nous laissent croire que la cohorte de l'an dernier, avec un taux de réussite de 96 %, en était une d'exception.

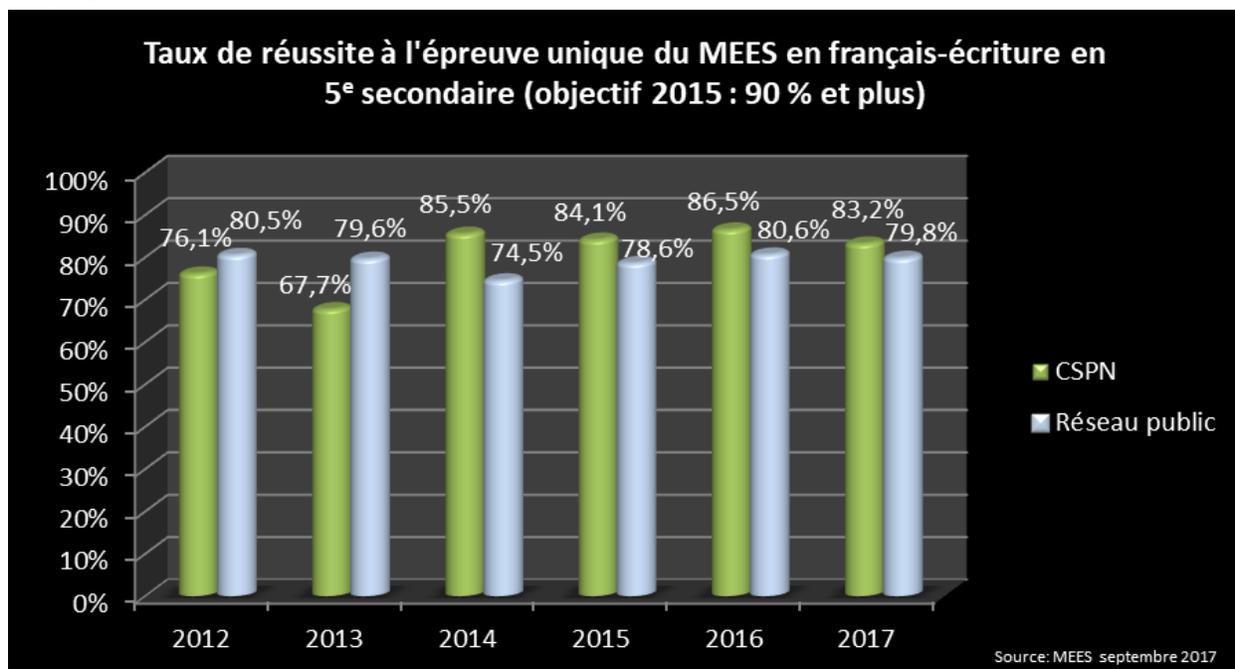
Pour cet indicateur, les résultats de nos écoles sont relativement homogènes. Ils se situent entre 62 % et 83 %, soit un écart de 21 %. C'est un résultat semblable à l'an dernier.



Graphique 7\*



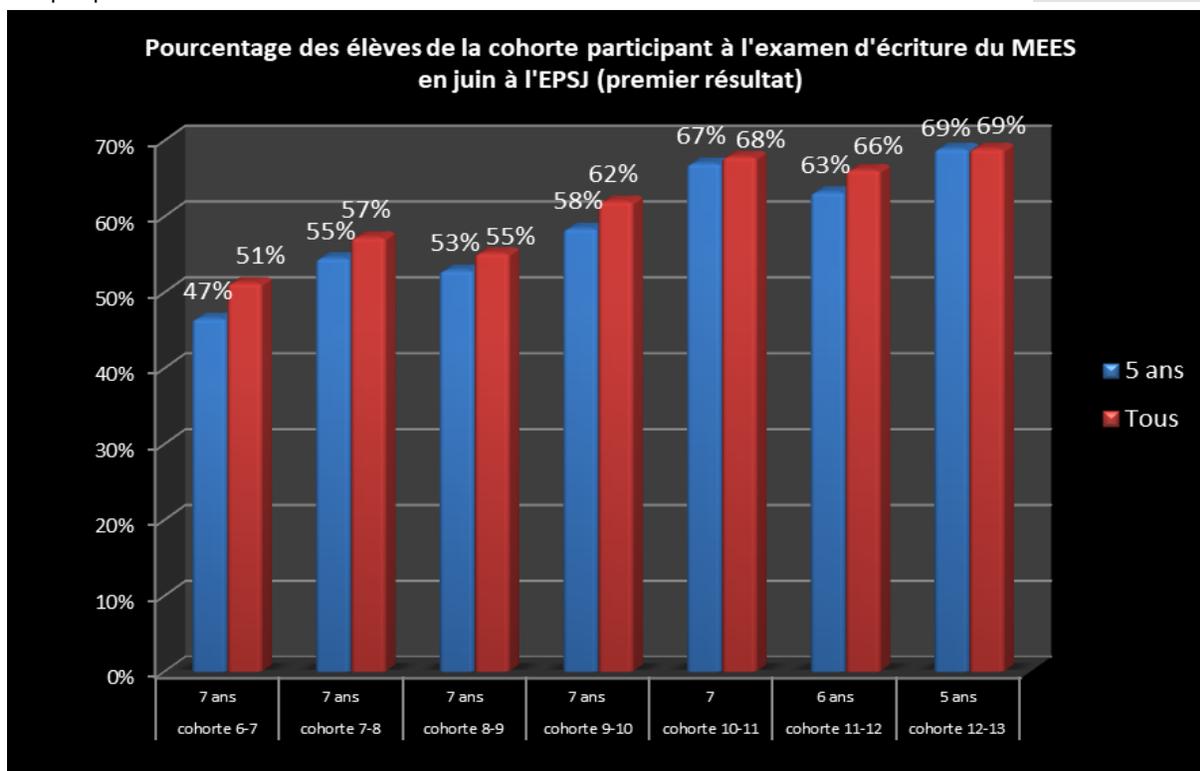
Graphique 8\*



Le graphique 8 indique les taux de réussite à l'épreuve unique du MEES en 5<sup>e</sup> secondaire qui depuis 4 ans se trouvent supérieurs à ceux du réseau public. Ce résultat est d'autant plus formidable si l'on considère l'augmentation du nombre d'élèves éprouvant des difficultés qui se présentent à cet examen, et ce, de plus en plus tôt (graphique 9).



Graphique 9\*



Les résultats en écriture sont exceptionnels pour un milieu défavorisé et ils renforcent notre appréciation sur nos moyens mis de l'avant. On ne se surprend pas des prévisions des plus optimistes de notre diplomation.

Nos résultats pour l'ensemble des épreuves uniques de juin 2016 sont également remarquables. Ces épreuves sont administrées en 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire. Le taux de réussite de la CSPN est de 93,8 %, soit un taux supérieur de 6,1 % au réseau public (87,7 %) et de 4 % comparé à l'ensemble du Québec (89,8). Cela place la CSPN au 3<sup>e</sup> rang sur les 72 commissions scolaires du réseau et au 1<sup>er</sup> rang pour la région des Laurentides. La moyenne obtenue à la CSPN est de 75,2 %, soit un résultat supérieur de 2 % au réseau public (73,2 %) et est très semblable à l'ensemble du Québec (74,7). La CSPN occupe ainsi le 8<sup>e</sup> rang sur les 72 commissions scolaires du réseau (écart de 1,6 % avec la meilleure moyenne (76,8 %)) et au 1<sup>er</sup> rang pour la région des Laurentides.

Source : MEES novembre 2017

Les études démontrent que **les pratiques de la direction qui contribuent le plus à réduire le taux d'échec** sont celles qui mettent l'accent sur les pratiques pédagogiques et sur le suivi des résultats des élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).

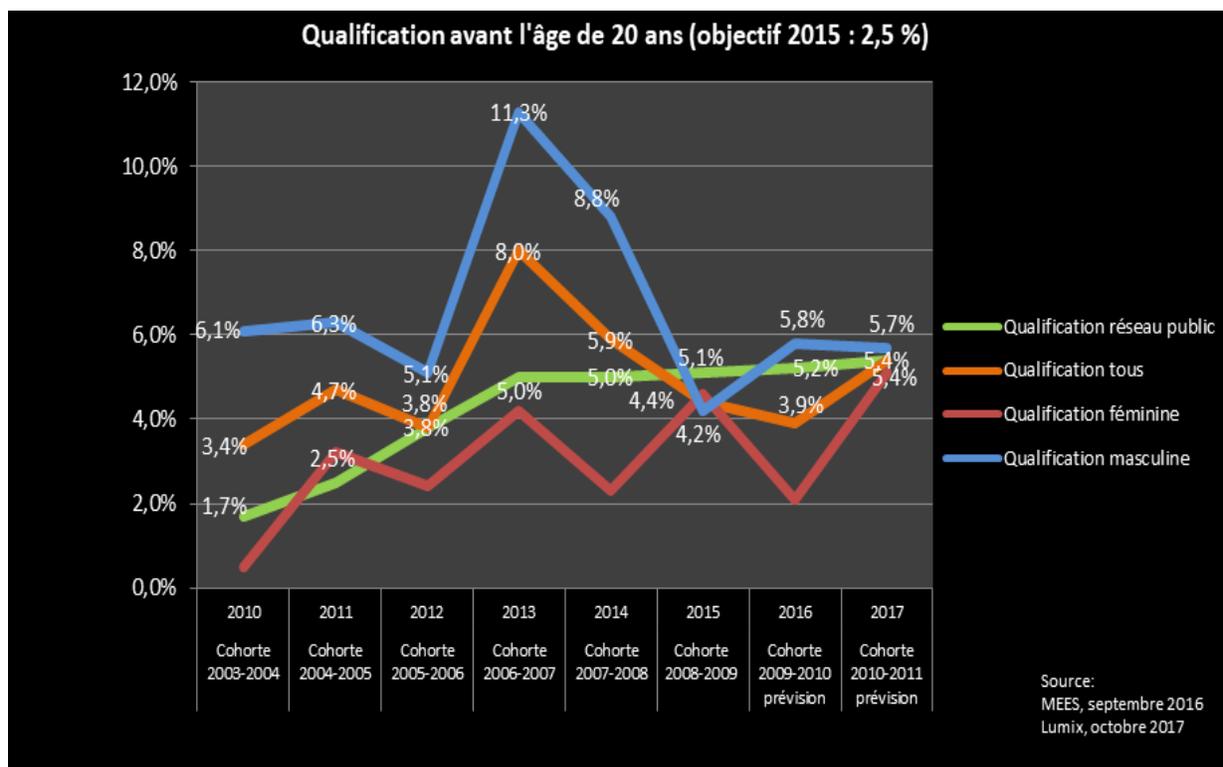


**OBJECTIF 5 : Augmenter le pourcentage d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent leur qualification au terme de leur parcours de formation d'ici 2015**

**Les qualifications :** Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de qualification sont les suivants : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétence (ADC).

Le taux de qualification estimé des élèves de la CSPN (5,4 %) est le même que celui de l'ensemble du réseau public. L'objectif de 2,5 % est largement dépassé. Les CFMS représentent 80 % des qualifications.

Graphique 10\*



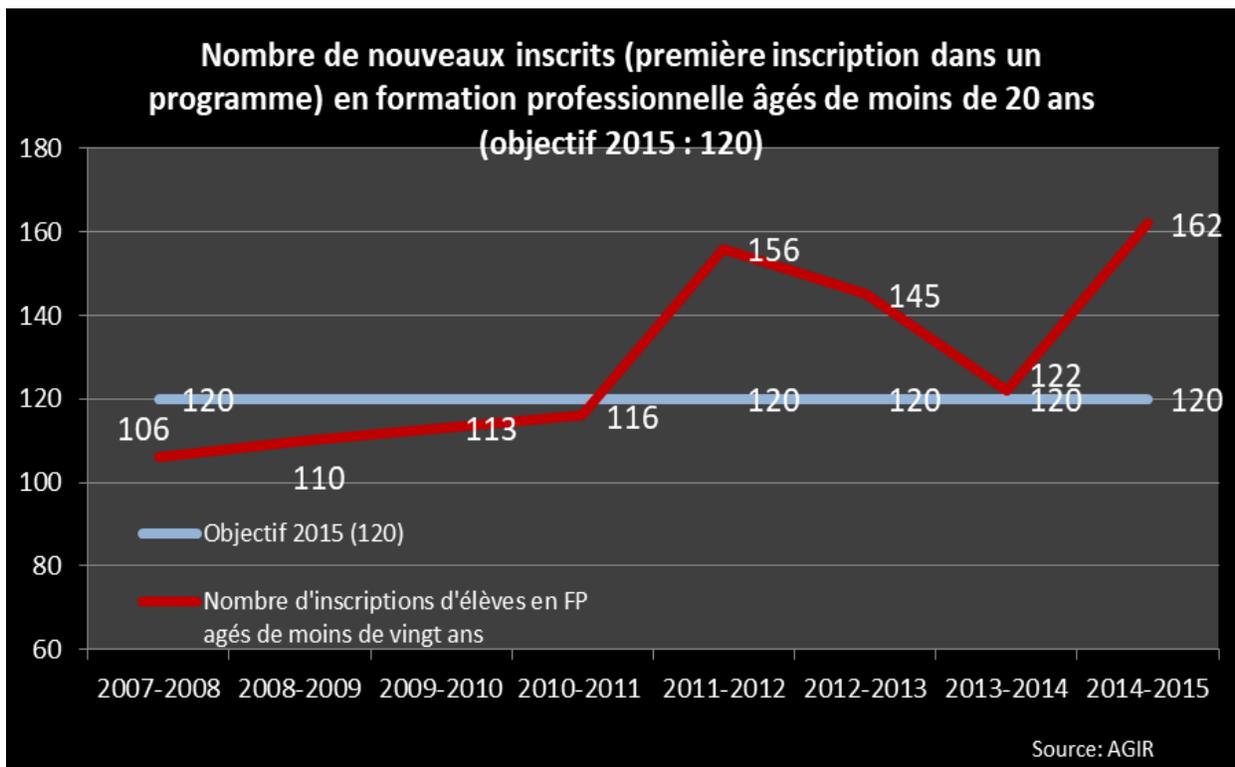


**OBJECTIF 6 : Augmenter le nombre annuel d'inscriptions chez les moins de 20 ans à la formation professionnelle**

Le CFP de Mont-Laurier accueille des élèves de tout le Québec. Selon les dernières données officielles, avec 162 inscriptions en 2014-2015 (graphique 11), l'objectif de 120 inscriptions est grandement dépassé, il s'agit du plus haut résultat des 8 dernières années. Nous dépassons notre objectif et les données internes nous laissent croire que nous maintiendrons ce résultat pour la prochaine année.

Les inscriptions des élèves provenant du secteur jeune de la Commission scolaire expliqueraient ces bons résultats.

Graphique 11\*



**Zone Emploi d'Antoine-Labelle** a comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Parmi les activités structurantes de ce partenaire, notons leur implication dans les projets de **Mission réussite d'Antoine-Labelle** et leur collaboration au volet entreprise du CFER.



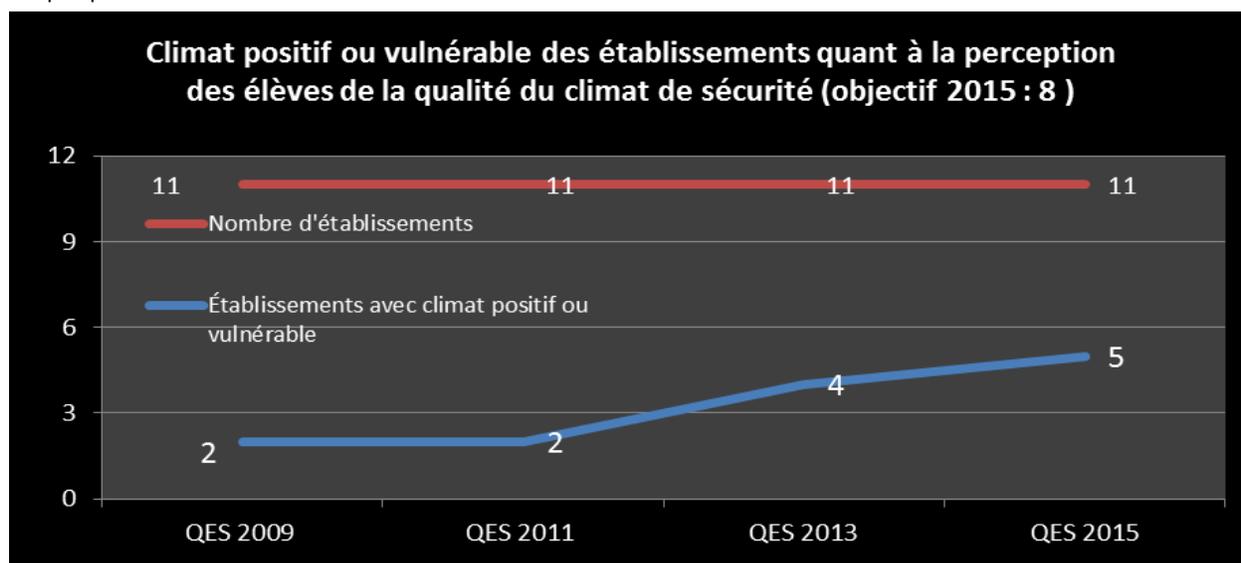
## ORIENTATION 2 MAINTENIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA POURSUITE DES ÉTUDES

### OBJECTIF 7 Soutenir les écoles dans l'amélioration de la qualité de leur climat de sécurité

En 2015, le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) a été administré aux élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire et aux élèves du secondaire. Le nombre d'établissements ayant un climat positif ou vulnérable est passé de 4 à 5 entre 2013 et 2015. Il faut noter que nos écoles secondaires (École Polyvalente Saint-Joseph et École du Méandre) sont dans cette catégorie.

**Définition :** Pour le classement des écoles, une école est dite en zone positive si le pourcentage d'élèves ayant une perception négative est inférieur à 15 %; si la proportion se situe entre 15 % et 25 %, celle-ci est considérée comme se retrouvant dans une zone de vulnérabilité. Finalement, lorsque plus de 25 % d'entre eux ont une perception négative, l'école est dite en zone problématique.

Graphique 12\*



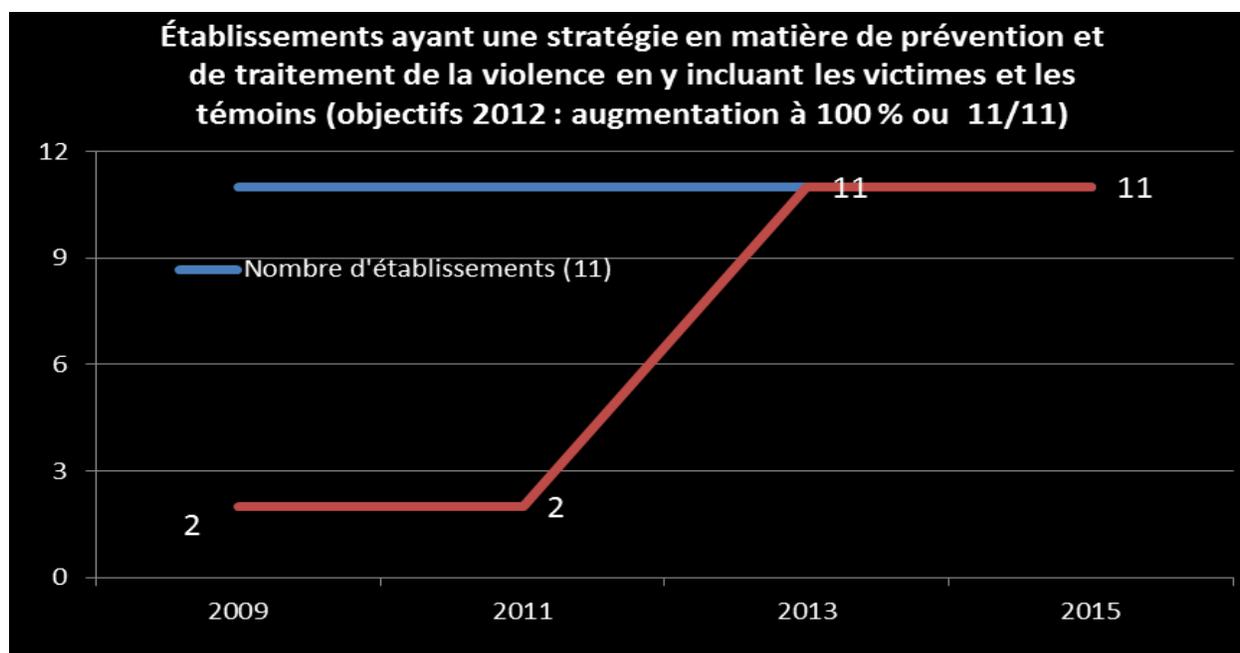


**OBJECTIF 8 Augmenter le taux d'établissement ayant élaboré une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence en y incluant les victimes et les témoins**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, tous les établissements de la Commission scolaire disposent d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan prévoit notamment des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents et l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Ces plans précisent les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté, les mesures de soutien ou d'encadrement offertes, les sanctions disciplinaires applicables, le suivi qui doit être donné à toute plainte ou tout signalement.

Graphique 13\*



Selon les études, les pratiques qui semblent contribuer le plus à hausser les résultats scolaires des élèves sont celles qui assurent un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).



**OBJECTIF 9** Tenir compte, dans les plans d'amélioration des écoles et des centres, du bien-être et de la sécurité des élèves et du personnel

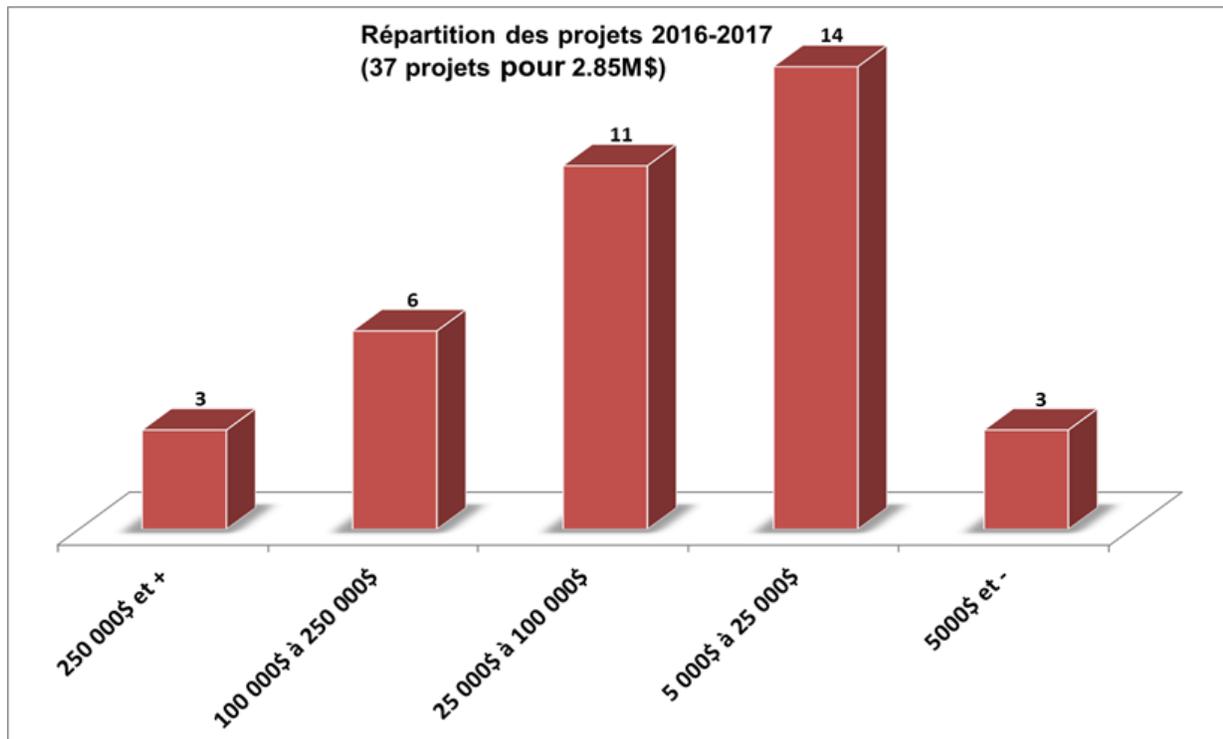
Nous désirons une évaluation positive de 80 % des écoles et des centres concernant leur infrastructure en regard de la sécurité. Suite à un sondage auprès des directions d'établissement, 100 % des répondants se sont dits satisfaits ou très satisfaits.

**Principaux moyens ciblés mis en place en 2016-2017 :**

45 projets pour des investissements de 2,85 M\$ en travaux de construction :

- o 6 projets - planchers, plafonds et éclairages : 1 150 000 \$
- o 3 projets - portes et fenêtres : 800 000 \$
- o 4 projets - revêtements extérieurs : 275 000 \$
- o 3 projets - stationnements : 245 000 \$
- o 8 projets - transformation d'espaces : 150 000 \$
- o 13 projets - autres natures : 230 000 \$

Graphique 14





**OBJECTIF 10 S'assurer que les écoles mettent en œuvre la politique relative aux saines habitudes de vie**

Pour 2017, nous visions à ce que toutes les écoles aient des projets actifs en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

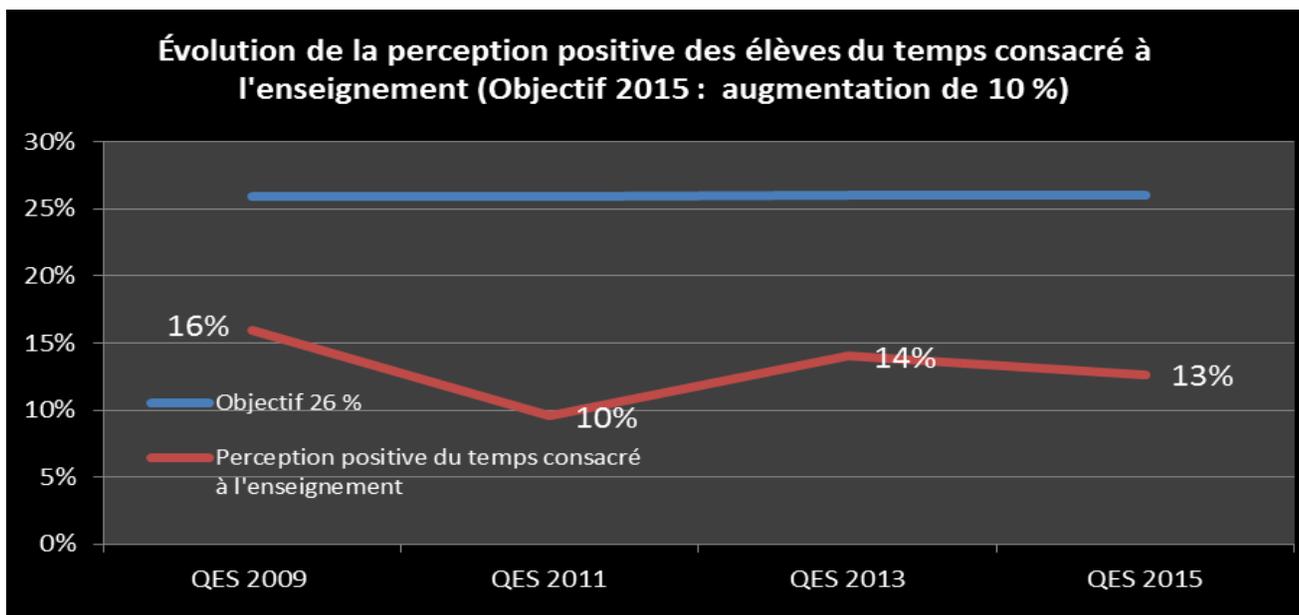
**OBJECTIF 11 S'assurer que les écoles appliquent un programme de prévention en matière de dépendance**

Pour 2017, nous souhaitons que toutes les écoles aient un programme de prévention en matière de dépendance.

**OBJECTIF 12 Soutenir les écoles dans l'amélioration des pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement**

Le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) nous permet de suivre la perception des élèves sur le temps consacré à l'enseignement (graphique 15). La perception des élèves ne s'est pas améliorée entre 2009 et 2015 et demeure en deçà de l'objectif fixé à 26 %. Ce taux varie de 3 % à 25 % entre les écoles. Une meilleure gestion de classe et l'amélioration de certaines pratiques éducatives sont à privilégier.

Graphique 15



Quatre (4) affirmations sont soumises aux élèves pour évaluer leurs perceptions : 1. Les enseignants doivent souvent arrêter leurs cours et demander aux élèves de se taire. 2. Les élèves dérangent quand les enseignants parlent. 3. Il y a toujours une perte de temps en classe au début des cours. 4. Dans les cours, on perd beaucoup de temps à cause d'élèves qui dérangent la classe (niaisent, parlent fort, jouent).



### ORIENTATION 3 MOBILISER TOUS LES ACTEURS À LA PROMOTION ET À LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Une croyance commune à l'importance de l'éducation pour préparer l'intégration du jeune à la société du savoir et favoriser son apport au développement économique, social et culturel de notre région est un enjeu majeur pour la réussite de nos élèves.

La Commission scolaire vise, en plus de la mobilisation du personnel, celle des parents et de toute la communauté. La recherche confirme qu'en milieu défavorisé la collaboration des parents et des employeurs améliore la situation de la réussite.

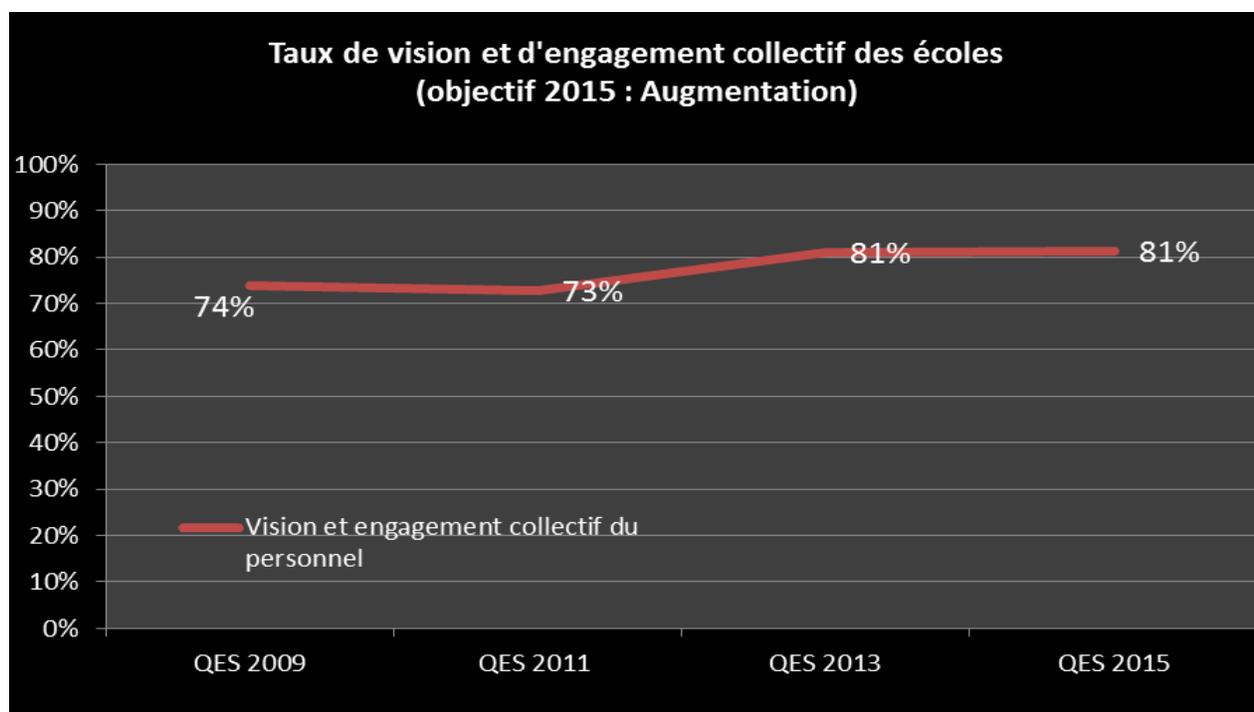
La mobilisation des acteurs du milieu n'est pas étrangère à l'excellence de nos résultats.

#### LE PERSONNEL

Pour 2015, nous visons à ce que la majorité du personnel évalue positivement leur plan de formation continue et nous souhaitons une augmentation du taux de vision et d'engagement collectif en comparaison avec les résultats de 2009.

Le QES nous permet de suivre le taux de vision et d'engagement collectif des écoles qui est une zone de performance (graphique 16). Les résultats sont stables.

Graphique 16





## LES PARENTS

Nous désirons que nos écoles réalisent des projets favorisant le rapprochement avec les familles. La collaboration et la communication avec les parents étant essentielles à la réussite des élèves.

Avec nos partenaires, nous désirons organiser au moins une activité ou un projet à chacune des années du Plan stratégique.

Le guide « *Mon enfant, son avenir 2* » (MESA 2), produit par l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) origine d'une initiative de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Ce guide explique la démarche d'orientation scolaire et professionnelle en permettant aux parents de comprendre et de participer à la démarche d'orientation de son enfant.

## LA COMMUNAUTÉ

**La mobilisation de la communauté est un facteur favorisant la persévérance et la réussite scolaires** et pour cette mission collective, nous souhaitons des actions concertées et de nouvelles initiatives dans chacun des milieux.

Pour informer et sensibiliser le milieu à l'importance de l'éducation et de la formation pour l'amélioration des conditions de vie du futur travailleur et du développement des collectivités, la Commission scolaire souhaite l'organisation d'au moins une initiative par année.

**La mobilisation de la communauté est exceptionnelle!** Derrière cette mobilisation se cache un engagement personnel profond à l'effet que des activités concertées peuvent faire une différence dans leur milieu. De nombreuses activités se réalisent, tant au niveau local que régional, et elles méritent toutes d'être soulignées. Pour en partager quelques-unes, nous vous invitons à consulter les rapports annuels de nos établissements sur le site internet de la CSPN sous la pastille de chacune de nos écoles et de nos centres.



Une structure permanente a été mise sur pied pour mobiliser la communauté à la persévérance scolaire. Le **Comité Action Persévérance (CAP)** est constitué d'une vingtaine de représentants de divers organismes et d'individus de divers milieux qui joignent leurs forces pour faire connaître l'importance de la persévérance, valoriser la formation et promouvoir l'éducation auprès des employeurs. Une personne ressource coordonne les activités du plan d'action du CAP. Cette ressource est financée par les partenaires suivants : le PREL, Zone Emploi d'Antoine-Labelle et par la Commission scolaire.



## **Quelques réalisations en lien avec le Plan Stratégique**

- ◆ Participation de toutes les écoles au projet de boîte aux lettres « J'aime ça, tu m'encourages »;
- ◆ Participation des écoles primaires au Grand défi Pierre Lavoie « Lève-toi et bouge » et « Aiguise ta matière grise » pour accumuler des cubes d'énergie et de matière grise;
- ◆ Consolidation du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) afin de favoriser la qualification de certains élèves de la formation générale des jeunes;
- ◆ Poursuite du projet de transport bidirectionnel, en partenariat avec la MRC d'Antoine-Labelle afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- ◆ Réalisation d'activités en approche orientante sur le thème de la forêt dans les groupes de 5<sup>e</sup> année en collaboration avec le Centre de formation professionnelle;
- ◆ Obtention de cartes d'option pour les cours vente-conseil ainsi que mécanique de moteur diesel et contrôle électronique;
- ◆ Projet d'optimisation des ressources au regard des services aux E.H.D.A.A.;
- ◆ Projet pilote d'économie d'énergie avec Hydro-Québec.

## ***Mise en œuvre et pilotage de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative***

La Commission scolaire assure la mise en œuvre de son plan stratégique et de la convention de partenariat, intervenue entre le MEES et la CSPN, par un plan d'action annuel visant sa réussite. Un comité de pilotage composé de la direction générale et de cadres assure l'avancement des travaux par des projets en lien avec les moyens proposés dans la convention de partenariat et des objectifs de la planification stratégique.

La Commission scolaire évalue l'atteinte des résultats visés au regard de ses orientations, et ce, à l'aide des indicateurs retenus ou ceux convenus dans la convention de partenariat.

Pour soutenir la réalisation de sa planification stratégique, la direction générale a conclu une convention de gestion et de réussite éducative avec les directions de chacune des écoles (10) et chacun des centres (2). Des tableaux de bord contenant des indicateurs permettent un suivi de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite.



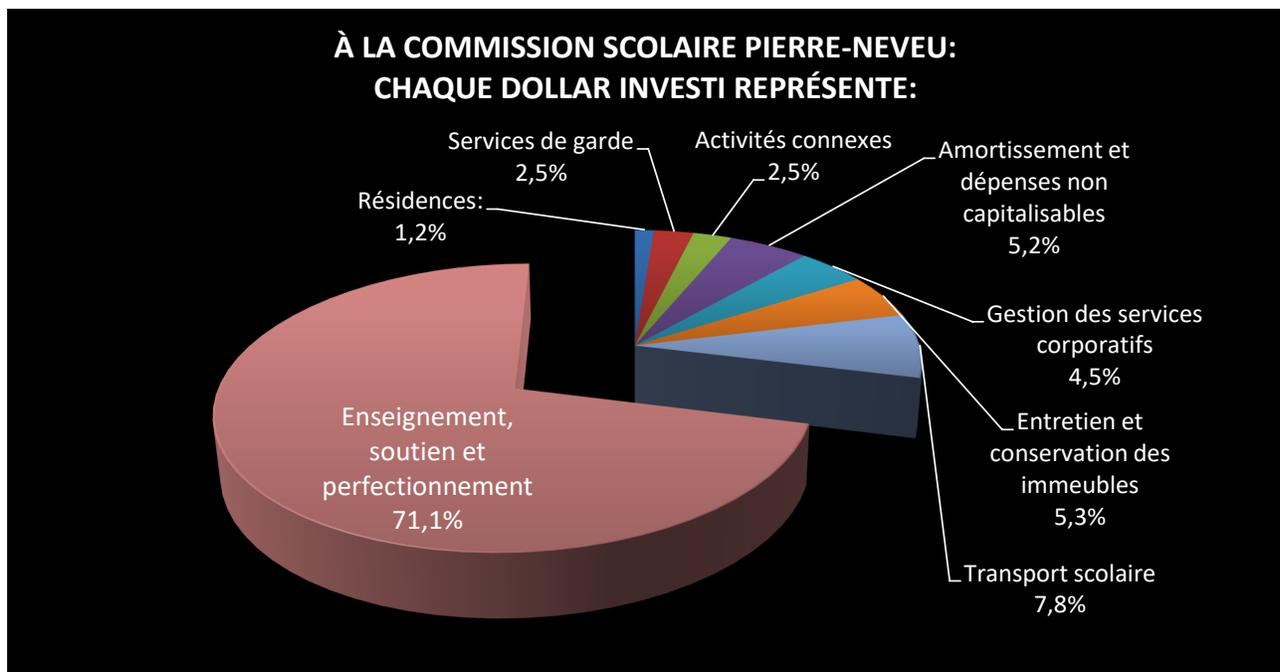
## ÉTATS FINANCIERS

REVENUS		
	2015-2016	2016-2017
Subventions du MEES	46 558 723 \$	47 371 491 \$
Taxe scolaire	11 506 431 \$	11 588 765 \$
Investissements	3 786 128 \$	4 056 610 \$
Autres	5 613 965 \$	5 410 990 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>67 465 247 \$</b>	<b>68 427 856 \$</b>

SURPLUS CUMULÉ	
	2016-2017
Surplus cumulé au 30 juin 2016	7 019 732 \$
Résultat de l'exercice	(132 421 \$)
<b>Surplus cumulé au 30 juin 2017</b>	<b>6 887 311 \$</b>

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ		
	2015-2016	2016-2017
Activités éducatives	55 057 880 \$	56 656 362 \$
Activités administratives	2 849 144 \$	3 071 409 \$
Entretien de biens, meubles et immeubles	3 720 284 \$	3 615 977 \$
Activités connexes	2 576 772 \$	1 687 552 \$
Investissements	3 454 254 \$	3 528 977 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>67 658 334 \$</b>	<b>68 560 277 \$</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(193 087 \$)</b>	<b>(132 421 \$)</b>

Graphique 17



## Objectifs, principes et critères de répartition des revenus

Selon l'article 275.2 de la LIP, la commission scolaire doit inclure dans son rapport annuel certaines informations concernant ses objectifs, principes et critères de répartition.

Vous pouvez vous référer au document en pièce jointe pour connaître la répartition de l'année scolaire 2016-2017.



cliquez sur cette icône



## Code de déontologie

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSPN s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

En 2016-2017, aucun manquement à une norme d'éthique ou de déontologie n'a été constaté. Ce code est accessible en s'adressant au secrétariat général ou en consultant le site Internet de la CSPN.

## Plainte d'intimidation et de violence dans les écoles

Le tableau 1 fait mention, de manière distincte pour chacune des écoles de la commission scolaire, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'école.

Tableau 1

École	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la sécurité	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à la vie privée	Atteinte à la propriété	Discrimination	Autres	Total
École de la Madone et de la Carrière	16.7%	66.7%	16.7%						100.0%
École de Ferme-Neuve et des Rivières		100%							100.0%
École de la Lièvre-Sud	33.3%	44.4%	22.2%						100.0%
École aux Quatre Vents	50.0%	16.7%	16.7%	16.7%					100.0%
École du Val-des-Lacs	40.0%	20.0%	40.0%						100.0%
École des Trois Sentiers	100.0%								100.0%
École Jean-XXIII	42.9%	57,10%							100.0%
École Saint-Eugène	18.5%	53.7%	13.0%	5.6%				9.3%	100.0%
École Polyvalente Saint-Joseph	45.9%	32.4%	13.5%		2.7%		5.4%		100.0%
École du Méandre	28.6%	42.9%	14.3%		14.3%				100.0%
Total	37,6%	43,4%	13,6%	2,2%	1,7%		0,5%	0,9%	100.0%

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés. Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

## Procédure d'examen des plaintes

Le responsable des plaintes de la Commission scolaire a traité 14 plaintes. La nature des plaintes portait sur : le personnel (4), le choix d'école (3), le classement (2), la santé et la sécurité (2), le code de vie (1), les services aux EHDA (1), et les frais chargés aux parents (1).

## **Rapport du protecteur de l'élève (extrait)**

« Au cours de l'année scolaire 2016-2017, aucune plainte formelle n'a été soumise à notre attention. Par ailleurs, nous avons répondu à quelques demandes (5) d'information de la part de parents ou d'élèves.

...

Dans ces cas, nous avons constaté que les personnes n'avaient pas respecté toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'avait pas été formulée à la direction de l'établissement. Aussi, l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes de la commission scolaire n'avait pas été faite.

...

À la suite de cette septième année d'expérience dans cette fonction, nous constatons que les demandes d'information sont peu nombreuses et même en diminution. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Selon les indices que nous avons, nous pouvons en déduire que le processus de traitement des plaintes, quoique complexe, est de plus en plus connu et respecté à toutes les étapes. Ce résultat est certes le fruit d'efforts concertés de la part de la commission scolaire.

...

En conclusion, notre seule recommandation est de poursuivre, selon la même vigilance et le même professionnalisme, l'implantation de ce processus de règlement des plaintes et de continuer à porter une attention particulière et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes. »

Reynald Labelle  
Protecteur de l'élève

Note : Le rapport intégral du Protecteur de l'élève est disponible au secrétariat général de la commission scolaire.

## État de l'application des dispositions prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public

### Le niveau d'effectif

Il a été prévu dans la Loi, que le nombre d'heures rémunérées pour l'ensemble des commissions scolaires ne devrait pas excéder celle de la période correspondante de 2014. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, le niveau d'effectif a été respecté.

Tableau 2

	Nombre d'employés Avril 2016 à mars 2017
1. Personnel d'encadrement	39
2. Personnel professionnel	52
3. Personnel infirmier	0
4. Personnel enseignant	708
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	525
6. Agent de la paix	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	150
8. Étudiant et stagiaire	0
<b>Total</b>	<b>1 474</b>

### Les contrats de service

Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, déterminés par le Conseil du trésor, sont au nombre de quatre (4) et ils représentent une valeur totale de 320 000 \$ avant taxes.

## Remerciements au personnel

Ces résultats exceptionnels sont le fruit du travail accompli et des efforts déployés par l'ensemble de notre personnel. Engagé et dévoué, plaçant l'élève au cœur de ses préoccupations, notre personnel travaille tout au long de l'année pour faire de nos classes et de nos établissements des milieux de vie des plus enrichissants.

Leur contribution au quotidien est essentielle pour la réussite de nos élèves jeunes et adultes.

Sincèrement merci